

DÉCISION N° 2023-11 du 21 août 2023

Portant

Tarifs des ALAE, ALSH, restauration scolaire et séjours pour l'année 2023-2024

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-115 en date du 26 octobre 2022 portant approbation d'une convention triennale concernant la tarification sociale des cantines scolaires ;

Vu la décision n° 2020-03 en date du 29 juin 2020 portant tarifs des ALAE, ALSH et restauration scolaire ;

Vu la décision n° 2021-04 en date du 09 juin 2021 portant tarifs des ALAE, ALSH et restauration scolaire ;

Vu la décision n° 2021-12 en date du 12 octobre 2021 portant modifications des tarifs des ALAE, ALSH et restauration scolaire ;

Vu la décision n° 2022-05 en date du 03 juin 2022 modifiée par la décision n° 2022-09 en date du 04 novembre 2022 portant modifications des tarifs des ALAE, ALSH et restauration scolaire ;

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des ALAE, ALSH et restauration scolaire pour l'année 2023-2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : La présente décision abroge et remplace la décision n° 2022-09 en date du 04 novembre 2022.

Article 2 : Les tarifs des ALAE, ALSH, restauration scolaire et séjours sont fixés tels que dans le document annexé à la présente.

Article 3 : Le tarif unitaire de 1 euro pour le restaurant scolaire est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Grenade sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité habituelles. Copie conforme sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.



Article 5 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Fait à Bessières, le 21 août 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage en date du :

Le Maire



Reçu en préfecture le :

Cédric MAUREL



TARIFS 2023-2024
(sous réserve de modifications en cours d'année)

BESSIERAIS			EXTERIEURS		
Quotient familial	Tarif Unitaire Maternité (le repas)	Tarif Unitaire Élémentaire (le repas)	Quotient familial	Tarif Unitaire	
0 à 999	1,00 €	1,00 €	< 190	1,80 €	
1000 à 1100	2,85 €	2,95 €	191 à 370	2,30 €	
1101 à 1300	3,10 €	3,20 €	371 à 550	2,80 €	
1301 à 1500	3,35 €	3,45 €	551 à 750	3,25 €	
1501 à 1700	3,70 €	3,80 €	751 à 900	3,55 €	
> 1700	3,95 €	4,05 €	901 à 1100	3,85 €	
			1101 à 1300	4,25 €	
			1301 à 1500	4,75 €	
			1501 à 1700	5,35 €	
			> 1700	5,85 €	

BESSIERAIS			EXTERIEURS		
Quotient familial	Tarif unitaire (heures)	Quotient familial	Tarif unitaire		
< 190	0,20 €	< 190	0,35 €		
191 à 370	0,30 €	191 à 370	0,45 €		
371 à 550	0,35 €	371 à 550	0,55 €		
551 à 750	0,40 €	551 à 750	0,60 €		
751 à 900	0,45 €	751 à 900	0,70 €		
901 à 1100	0,50 €	901 à 1100	0,75 €		
1101 à 1300	0,60 €	1101 à 1300	0,85 €		
1301 à 1500	0,65 €	1301 à 1500	0,95 €		
1501 à 1700	0,70 €	1501 à 1700	1,05 €		
> 1700	0,75 €	> 1700	1,10 €		

Pénalité de réservation hors délai : 1 euro en sus du tarif en vigueur/jour/enfant
Pénalité de dépassement horaires : 2 euros

BESSIERAIS										EXTERIEURS									
Quotient familial	Journée (repas inclus)	demijournée matin (avec repas)	demijournée après midi (sans repas)	nuite au centre (journée + nuit)	veillee repas au centre	sortie luee	sortie découverte	sortie explorateur	sortie explorateur	Quotient familial	Journées (repas inclus)	demijournée matin (sans repas)	demijournée après midi (avec repas)	nuite au centre (journée + nuit)	veillee repas au centre	sortie luee	sortie découverte	sortie explorateur	sortie explorateur
< 190	6,00 €	3,50 €	3,00 €	7,25 €	1,00 €	6,80 €	8,80 €	10,80 €	10,80 €	< 190	8,00 €	4,65 €	4,05 €	11,00 €	1,50 €	8,10 €	9,80 €	12,00 €	12,00 €
191 à 370	6,70 €	4,20 €	3,55 €	9,25 €	1,80 €	7,70 €	9,70 €	12,70 €	12,70 €	191 à 370	9,50 €	6,15 €	5,05 €	13,00 €	2,70 €	10,00 €	12,35 €	15,00 €	15,00 €
371 à 550	7,75 €	5,35 €	4,40 €	11,70 €	2,25 €	8,60 €	10,95 €	14,30 €	14,30 €	371 à 550	11,75 €	7,65 €	6,55 €	16,50 €	3,40 €	12,15 €	15,60 €	19,00 €	19,00 €
551 à 750	8,80 €	6,05 €	4,95 €	13,30 €	2,60 €	9,75 €	12,50 €	16,15 €	16,15 €	551 à 750	12,75 €	8,65 €	7,05 €	19,00 €	3,90 €	14,65 €	18,10 €	21,50 €	21,50 €
751 à 900	9,90 €	6,85 €	5,60 €	14,95 €	2,90 €	10,90 €	13,95 €	18,00 €	18,00 €	751 à 900	14,25 €	9,65 €	8,05 €	21,00 €	4,35 €	17,15 €	20,60 €	24,00 €	24,00 €
901 à 1100	10,95 €	7,55 €	6,10 €	16,60 €	3,25 €	12,05 €	15,45 €	19,85 €	19,85 €	901 à 1100	15,75 €	11,15 €	9,05 €	23,00 €	4,90 €	19,65 €	23,10 €	26,50 €	26,50 €
1101 à 1300	12,05 €	8,30 €	6,80 €	18,25 €	3,55 €	13,15 €	16,85 €	21,70 €	21,70 €	1101 à 1300	17,75 €	12,15 €	9,55 €	25,50 €	5,35 €	22,15 €	25,85 €	29,50 €	29,50 €
1301 à 1500	13,05 €	9,05 €	7,35 €	19,85 €	3,85 €	14,40 €	18,65 €	23,00 €	23,00 €	1301 à 1500	19,75 €	13,65 €	11,05 €	29,00 €	5,80 €	24,65 €	28,85 €	33,00 €	33,00 €
1501 à 1700	14,10 €	9,80 €	7,90 €	21,45 €	4,00 €	15,55 €	19,95 €	24,35 €	24,35 €	1501 à 1700	22,75 €	15,65 €	12,55 €	33,50 €	6,00 €	27,15 €	32,85 €	38,50 €	38,50 €
> 1700	15,15 €	10,55 €	8,50 €	22,55 €	4,55 €	16,70 €	21,45 €	26,20 €	26,20 €	> 1700	24,75 €	17,15 €	13,55 €	37,00 €	6,85 €	29,65 €	35,85 €	42,00 €	42,00 €

BESSIERAIS					EXTERIEURS					Formal CLAC 2023-2024	
Quotient familial	Camp découverte (par nuit)	Camp explorateur (par nuit)	Accomp. CAMP/jour	Quotient familial	Camp découverte (par jour)	Camp explorateur (par jour)	Accomp. CAMP/jour	Tarif unique	de PAR JEUNE / PAR AN	Prise en charge CAF	
< 190	9,00 €	14,00 €	4,00 €	< 190	14,50 €	20,75 €	7,00 €			Centre loisir Sans Hébergement	
191 à 370	13,00 €	19,25 €	4,00 €	191 à 370	18,50 €	26,85 €	7,00 €			Séjours de vacances	
371 à 550	16,50 €	24,25 €	4,00 €	371 à 550	23,50 €	34,25 €	7,00 €			Réduction par jour complet de présence (en €)	
551 à 750	18,75 €	27,75 €	4,00 €	551 à 750	26,50 €	38,50 €	7,00 €			Quotient familial	5,00 €
751 à 900	21,00 €	31,25 €	7,00 €	751 à 900	30,50 €	43,95 €	10,00 €			0 à 400	4,00 €
901 à 1100	23,25 €	34,75 €	7,00 €	901 à 1100	33,50 €	48,95 €	10,00 €			401 à 600	3,00 €
1101 à 1300	25,75 €	38,25 €	7,00 €	1101 à 1300	36,50 €	53,75 €	10,00 €			601 à 800	10,00 €
1301 à 1500	28,00 €	41,50 €	10,00 €	1301 à 1500	41,50 €	59,75 €	14,00 €			Sup à 800	0,00 €
1501 à 1700	30,25 €	45,25 €	10,00 €	1501 à 1700	47,50 €	68,25 €	14,00 €				
> 1700	32,75 €	48,75 €	10,00 €	> 1700	52,50 €	78,25 €	14,00 €				

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230821-DEC2023_11-AR